

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 16 juin 2021

Fin de l'obligation générale du port du masque dans les espaces publics extérieurs des plus grandes communes du Finistère

Conformément aux annonces faites par le Premier Ministre ce mercredi 16 juin, le préfet du Finistère, Philippe MAHE, met fin à l'obligation générale de port du masque dans les espaces publics extérieurs des centres villes des plus grandes communes du Finistère à compter du jeudi 17 juin 2021.

Cette mesure sera cependant adaptée dans les prochains jours, après consultation des élus locaux, pour ne viser que les lieux extérieurs où les regroupements sont les plus importants (files d'attente, marchés, abords des écoles, ...).

Le préfet du Finistère rappelle néanmoins que le port du masque reste obligatoire dans les lieux clos et appelle à maintenir un haut niveau de vigilance et à poursuivre une stricte application des mesures sanitaires en vigueur.